



LES MARDIS DU DROIT PUBLIC L'OFFICE DU JUGE DES RÉFÉRÉS

Le mardi 7 décembre 2021 de 11h30 à 13h30



Débat en présentiel dans les locaux de l'ordre des avocats au barreau du Val de Marne, salle Serge Lequin - **Retransmission en visio-conférence.**

Contenu de la formation :

- I. Présentation générale des référés
- II. Ordonnances de tri
- III. Référé suspension
- IV. Référé liberté
- V. Référé mesures utiles
- VI. Questions & réponses

Intervenants : Pierre-Yves Gonneau, *vice-président du tribunal administratif de Melun, président de la chambre « urgences ».*

Modératrices : Emmanuelle Debrenne, *avocat au barreau du Val de Marne, AMCO* et Julie Giorno, *avocat au barreau du Val de Marne, spécialisée en droit public.*

Objectifs pédagogiques :

- Le référé, pour quoi faire ?
- Quelles sont les attentes du juge ?

Méthode pédagogique : méthode transmissive, notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis : avocats.

Public visé : avocats.

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux.

Spécialité / domaine : droit public.

Support pédagogique : un support de cours sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

